Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026053_DEL-DE

LE RHEU CITÉ JARDIN

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-053

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusé : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE LA FLUME

Rapporteur : **M. LESNÉ**

L'école de musique de la Flume est un établissement public géré par un Syndicat Mixte constitué de 21 membres élus (3 reprsentants par commune) des communes de Chavagne, Cintré, La Chapelle-Thouarault, Le Rheu, L'Hermitage, Mordelles, Saint-Gilles.

L'école se donne pour principal de développer un projet pédagogique et culturel ouvert à tous les habitants de son territoire.

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation,
Considérant les candidatures à siéger au sein du syndicat de l'école intercommunale de musique de la Flume :

- pour la liste « Le Rheu ensemble » : Mmes Amel TÉBESSI et Anne LAYEC
- pour la liste « Le Rheu Nouveau Citoyen » : Mme Agnès LIVIER MABILLE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité *(M. DUVAL ne prenant pas part au vote)* :

- pour la liste « Le Rheu ensemble » : Mmes Amel TEBESSI et Anne LAYEC,
- pour la liste « Le Rheu Nouveau Citoyen » : Mme Agnès LIVIER MABILLE

comme délégués de la Ville au sein du syndicat de l'école intercommunale de musique de la Flume.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026053_DEL-DE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650

Bruno LESNÉ